



Réseau de transport public du Grand Paris

- Tracé de référence
- Tracé de référence
- Tracé variante

Gares

- Gare du réseau de transport du Grand Paris
- Gare retenue à titre conservatoire

Réseaux complémentaires (Tracés indicatifs)

- Réseaux complémentaires structurants
- Réseaux complémentaires Plan de mobilisation
- Autres réseaux complémentaires
- Réseau existant
- Gare TGV
- Aéroport



Paris, jeudi 26 mai 2011

Communiqué de synthèse

Schéma d'ensemble du réseau de transport : Le Grand Paris démarre, voit large et agit proche !

Maurice Leroy, ministre de la ville, chargé du Grand Paris, et André Santini, président du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris (SGP) se félicitent de l'officialisation du schéma d'ensemble définitif de *Grand Paris Express*, le nouveau réseau de transport du Grand Paris.

Le conseil de surveillance de la SGP, composé des administrateurs de l'Etat, de Jean-Paul Huchon, président du conseil régional d'Ile-de-France, des huit présidents de conseils généraux d'Ile-de-France, a en effet adopté ce schéma d'ensemble à l'unanimité ce jeudi 26 mai 2011.

Pour le gouvernement et la Société du Grand Paris, les objectifs de *Grand Paris Express* sont doubles. D'abord répondre à l'urgence en améliorant les réseaux de transports existants, notamment les RER. En contribuant à hauteur de près de 6 milliards d'euros au plan de mobilisation du Syndicat des transports d'Ile-de-France, avec Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, l'Etat s'engage pleinement dans cette priorité pour l'amélioration, dès aujourd'hui, des conditions de transports des usagers. Ensuite, porter une vision de développement dans une logique d'aménagement durable et pour accroître l'attractivité du territoire d'Ile-de-France. En favorisant les liaisons de banlieue à banlieue, les connexions entre les aéroports et les liaisons entre les pôles d'excellence, le nouveau réseau de transport du Grand Paris s'inscrit dans cet objectif.

Pour **Maurice Leroy**, « *l'officialisation du schéma d'ensemble consacre une longue période de concertation de tous les acteurs et notamment avec Jean-Paul Huchon. Chacun a compris que le Grand Paris, voulu par le Président de la République, Nicolas Sarkozy, est un projet qui nous dépasse tous. Nous avons travaillé en mettant de côté nos sensibilités politiques, sans les gommer, au service de l'intérêt général. Ce qui est en jeu, c'est une vie meilleure pour nos concitoyens et une plus grande attractivité pour notre pays. Le premier chapitre du Grand Paris est lancé avec les transports et cela démontre que nous agissons proche et que nous voyons large !* ».

Pour **André Santini**, « *le travail opérationnel peut maintenant commencer. Le schéma d'ensemble des transports repose sur une maîtrise d'ouvrage assumée par la Société du Grand Paris concernant le réseau de transport du Grand Paris et par le Syndicat des transports d'Ile-de-France pour le réseau dit « structurant ». Tout ce travail se fera en pleine association des deux acteurs et je me réjouis de ce travail partenarial. La concertation a permis aux différentes cultures de se rapprocher et à la confiance de s'installer. Nous allons maintenant donner vie à l'accord historique du 26 janvier et de manière collégiale. »*

Quelques dates clés :

- 3 juin 2010 : promulgation de la loi relative au Grand Paris.
- 30 septembre 2010 : démarrage du plus vaste débat public jamais organisé en Europe.
- 14 novembre 2011 : nomination de Maurice Leroy au gouvernement, ministre de la ville, chargé du Grand Paris.
- 26 janvier 2011 : signature de l'accord historique Etat-Région sur Grand Paris Express, nouveau réseau de transport en Ile-de-France.
- 31 janvier 2011 : fin du débat public.
- 26 mai 2011 : adoption par acte motivé du schéma d'ensemble du *Grand Paris Express* par le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris.
- Juillet 2011 : décret approuvant le schéma d'ensemble du Grand Paris.

-

Contacts presse :

Ministère de la ville

- Thomas Hantz / Khalid Tinasti : 01 42 75 88 16 – sec.presse@cab-ville.gouv.fr

Société du Grand Paris

- Odile Chamussy : 01 80 95 00 33 – info@societedugrandparis.fr

→ Une ligne verte Orly – Versailles – Nanterre de 50 km et 13 gares.

Elle relie la plate-forme d'Orly, au sud, à Versailles. Elle dessert le nord du département de l'Essonne grâce à 5 gares nouvelles, et contribuera au développement du plateau de Saclay. Son tracé permet de respecter les engagements de sauvegarde des 2300 hectares de surfaces agricoles prévue par la loi du 3 juin 2010. Elle comporte également 4 gares dans les Yvelines sur la partie ouest du plateau de Saclay. Elle sera ensuite prolongée au nord en direction de Rueil et Nanterre, de manière à offrir une liaison en rocade performante en moyenne couronne pour le sud, l'ouest et le nord-ouest parisiens. Dans sa configuration Orly – Versailles – Nanterre, la ligne verte aura une longueur totale d'environ **50 km**.

→ Les gares en correspondance

44 des 57 gares nouvelles sont en correspondance avec le réseau de transport en commun existant ou projeté. 7 gares sont en correspondance avec le réseau à grande vitesse.

→ Les caractéristiques du métro

Le réseau de transport du Grand Paris sera exploité en mode métro automatique. Sur la ligne rouge, le matériel roulant à grand gabarit sera sur roulement fer ; la vitesse commerciale se situera entre 60 et 65 km/h. Chaque train aura une capacité supérieure à 1000 personnes.

La ligne bleue sera une ligne sur pneu comme la ligne 14 actuelle avec une vitesse commerciale estimée à 45 km/h.

La ligne verte sera exploitée par un métro à capacité adaptée avec une vitesse commerciale supérieure à 65 km, ce qui portera le centre du plateau de Saclay à 30 mn de Paris.

Selon les estimations, le réseau sera fréquenté par 2 millions de voyageurs à son achèvement.

2- Le schéma d'ensemble recommande une offre de transport structurante complémentaire

→ Une desserte Saint-Denis Pleyel – Noisy Champs

Cette ligne permettra la desserte du centre et du sud de la Seine-Saint-Denis et assurera une liaison directe entre la Plaine Saint-Denis, la ville préfecture de Bobigny, le secteur à potentiel de Neuilly-sur-Marne et la Cité Descartes. Elle permettra d'assurer des correspondances supplémentaires avec les lignes radiales du réseau de transport francilien, notamment le RER A, le RER E et la ligne 11 du métro prolongée à Rosny-sous-Bois.

→ Une liaison partant de Champigny et reliant Val-de-Fontenay

Cette liaison complémentaire contribuera notamment à accroître l'accessibilité de ce pôle d'activités et nœud du réseau ferroviaire francilien depuis le centre du Val de Marne. Elle pourra

être reliée à terme, à hauteur de Rosny-sous-Bois, à la liaison proposée entre Saint-Denis Pleyel et Noisy-Champs.

→ Un prolongement, après 2025, de l'arc Est proche au nord-ouest de Paris

La liaison de proche couronne est entre Noisy-Champs et Saint-Denis Pleyel pourra être prolongée, ultérieurement, jusqu'à Nanterre en desservant Gennevilliers, Colombes et La Garenne-Colombes.

3 – Mise en œuvre

Conformément à la loi du 3 juin 2010, la Société du Grand Paris assure la maîtrise d'ouvrage du réseau de transport public du Grand Paris.

Les investissements à effectuer avant 2025 par la Société du Grand Paris pour la réalisation du réseau de transport public du Grand Paris sont estimés, hors matériel roulant, à 17,5 Md€ aux conditions économiques de 2008.

En outre, la Société du Grand Paris contribuera à hauteur d'environ 300 M€ au financement de la liaison Saint-Lazare – Mairie de Saint-Ouen, dont le coût est estimé à 1 Md€.

Par ailleurs, le protocole État-Région du 26 janvier 2011 prévoit la réalisation d'une desserte de l'est proche pour une part d'investissement maximale de 2 Md€.

Au total, ce sont 20,5 Md€ qui seront investis au profit de cette nouvelle offre de transport.

Le financement sera assuré grâce à une dotation en capital de l'Etat de 4Md€, aux recettes fiscales affectées à la Société du Grand Paris, et à l'emprunt. De leur côté, les collectivités locales d'Ile-de-France contribueront à ces dépenses à hauteur de 700 M€ pour le tronçon Saint-Lazare / Mairie de Saint-Ouen, et de 900 M€, pour la réalisation du réseau de transport public du Grand Paris.

Le STIF sera étroitement associé à la conception des ouvrages en interconnexion et à la définition des services sur le réseau de transport. Son avis préalable sera sollicité tout au long du projet.

Contacts presse :

Ministère de la ville

- Thomas Hantz / Khalid Tinasti : 01 42 75 88 16 – sec.presse@cab-ville.gouv.fr

Société du Grand Paris

- Odile Chamussy : 01 80 95 00 33 – info@societedugrandparis.fr